

**LES PAYS EMERGENTS.**  
**PROCESSUS DE CROISSANCE ET THEORIES DU DEVELOPPEMENT**

**LE CAS DE LA TUNISIE**

sous la direction de Béatrice Hibou (CNRS-CERI)

Grâce à un taux de croissance soutenu depuis les années 1960, y compris dans les années récentes (en moyenne, 5% au cours de la période 1997-2001), la Tunisie s'est imposée en tant que « modèle » dans une région en difficulté et en proie à l'instabilité. Les bailleurs de fond ont ainsi salué la capacité des autorités tunisiennes à préserver les équilibres extérieurs et intérieurs, à maîtriser l'inflation et à réaliser un développement capable de réduire la pauvreté et pouvant répondre aux exigences sociales des populations les plus vulnérables. Avec une intense politique de redistribution et, plus récemment, la « politiques des fonds » – fonds de solidarité nationale (26-26) et fonds pour l'emploi des jeunes (21-21) – la Tunisie a ainsi fait de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le chômage des jeunes sa priorité en matière de politique sociale. Depuis les années 1990 et surtout 2000, le gouvernement cherche à faire supporter les coûts de la libéralisation économique à l'ensemble de la population tunisienne : la volonté de maîtriser le coût social des réformes et de préserver les équilibres politiques légitimant le régime politique semble ainsi guider les choix économiques de la Tunisie. Bien que les performances économiques de ces dernières années soient mitigées, la stabilité politique et la sécurité, ont largement contribué à consolider le crédit dont bénéficie la Tunisie auprès des institutions internationales, facilitant l'accès aux financements. L'incapacité à réduire le chômage et à assainir le cadre réglementaire afin d'améliorer la gouvernance économique constituent cependant, avec le déficit structurel de l'investissement privé, les principales faiblesses de ce « modèle ». Celles-ci sont susceptibles d'expliquer les limites des efforts tunisiens en matière de développement. Le développement récent des mouvements sociaux et la multiplication des conflits de travail et des actions protestataires semblent ainsi marquer l'exacerbation des tensions sociales accompagnant le processus de désengagement de l'Etat.

L'intérêt du cas tunisien pour une analyse à long terme du processus que l'on nomme communément « l'émergence » apparaît ainsi double. D'une part, il illustre un phénomène commun qui est cependant très rarement étudié dans les théories du développement, celui de la non-linéarité et de la réversibilité des trajectoires de « développement » et donc d'« émergence ». De l'autre, il met en évidence l'extrême imbrication du politique, de l'économique et du social dans la définition de l'expérience tunisienne, selon des configurations difficilement analysables en termes de « modèle ». Là encore, les théories du développement, y compris celles qui soulignent le rôle des institutions, passent généralement sous silence l'évolution de ces rapports de pouvoir qui conduisent à des configurations économiques et sociales très spécifiques mais également relativement mouvantes. En plaçant les politiques mais aussi les comportements économiques et sociaux actuels dans une perspective à plus long terme (période concrètement entamée dans les années 1960 mais surtout façonnée par les choix des années 1970), nous tenterons de montrer, dans cette étude, la complexité des dispositifs et des arrangements qui expliquent le fonctionnement de ce qui est souvent présenté comme le « modèle tunisien de développement ».